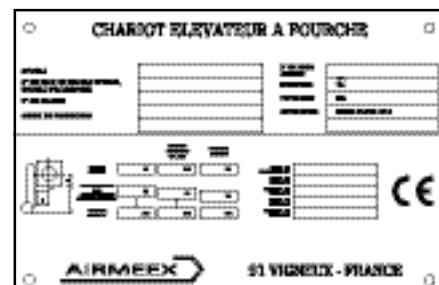
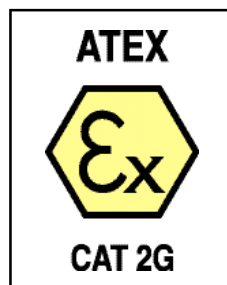
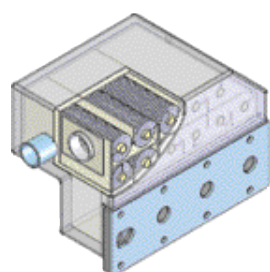


DIESEL
ZONE 1 IIB T3-T4
Système MOBILEX
catégorie 2G
Selon Directive
ATEX 94/9/CE



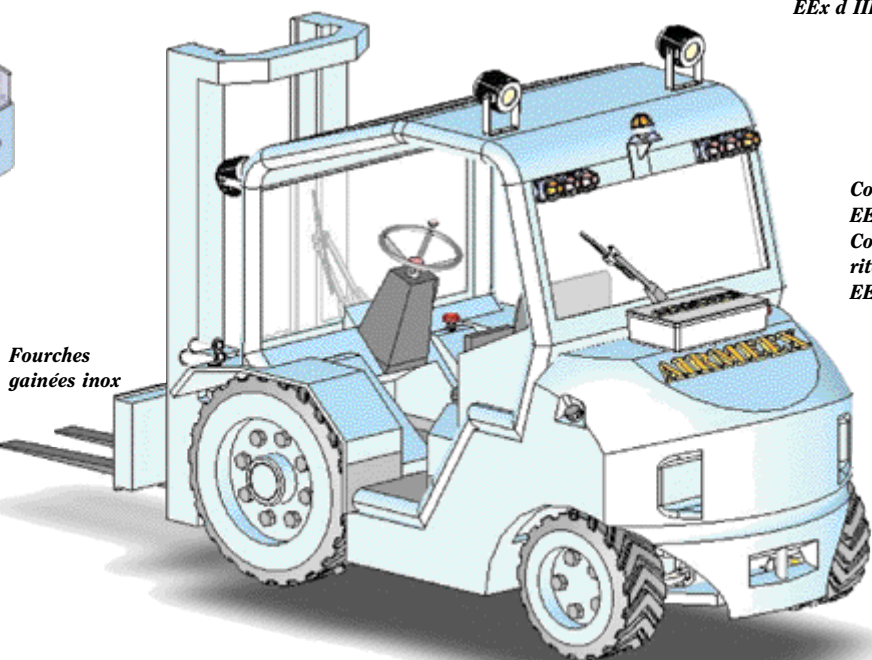
*Phare de travail
 EEx d IIB T4*

*Feu à éclats
 EEx d IIB T4*



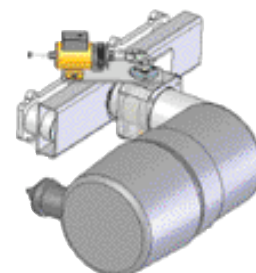
*Collecteur - échangeur
 d'échappement incluant
 le pare flamme
 d'échappement
 autonettoyant*

Brevet AIRMEEX



*Fourches
 gainées inox*

*Coffre électrique
 EEx d IIB T4
 Commandes en sécu-
 rité Intrinsèque
 EEx i IIB T4*



*Alternateur
 EEx d IIB T4*



*Démarrreur
 EEx d IIB T4*

*Collecteur d'admission
 incluant le pare flamme
 et clapet étouffoir*

Brevet AIRMEEX

AIRMEEX est notifié, par l'INERIS, pour concevoir, fabriquer des produits pour atmosphères explosibles répondants aux dernières normes.

Le système de protection MOBILEX™ s'adapte sur tout type de matériels de manutention équipé de moteur Diesel et répond aux exigences de la directive ATEX 94/9/CE pour les équipements de catégorie 2G groupe II utilisable en zone 1.

MOBILEX™ est la solution idéale pour une protection anti-déflagrante maximale pour les besoins des industries à risques tout en conservant les qualités des matériels d'origine.

La conformité CE de la machine est réalisée soit par le constructeur de l'équipement original soit par AIRMEEX conformément à la directive ATEX.

Le moteur Diesel est protégé à l'admission et à l'échappement par des paires flammes autonettoyants (Brevet AIRMEEX) qui ne nécessite pas d'entretien régulier. L'échangeur d'échappement en double enveloppe refroidi par eau évite les points chauds qui peuvent auto-enflammer l'atmosphère explosible.

Les parties électriques qui provoquent des étincelles ou des arcs sont protégées selon les normes CENELEC pour éviter toute inflammation ou explosion.

Les accessoires de sécurité et sondes de température sont en sécurité positive et arrêtent le chariot en toutes circonstances.

Les matières plastiques génératrices d'électricité statique ou les roues sont aussi protégées ainsi que les pièces mécaniques provoquant des étincelles ou des échauffements sont prises en compte dans la protection.

PROTECTION CHARIOT DIESEL ZONE 1 IIB T4-T3

Selon Directive ATEX 94/9/CE

Système MOBILEX - CATEGORIE 2G

1- PROTECTION MOTEUR EN ZONE 1 IIB T3-200°C ou T4-135°C selon EN 1834-1

- Pare flamme inox à l'admission groupe IIB
- Pare flamme inox d'échappement groupe IIA .
- Collecteur d'échappement refroidi par eau et testé à 10 bar
- Echangeur de température de gaz d'échappement avec radiateur de grande capacité
- Clapet étouffoir survitesse automatique
- Pare étincelle inox à sec homologué ATEX à l'échappement
- Ventilateur métallique - courroie moteur antistatique

2- SECURITES

- Toutes les sécurités sont en sécurité positive et provoquent la coupure de la pompe à injection et fermeture du clapet étouffoir
- Sécurité de chute de pression d'huile moteur 0.8 bar
- Sécurité de température d'eau moteur à 98°C
- Sécurité de température des gaz d'échappement à 200°C - T3
- Arrêt d'urgence par tirette manuelle ou coup de poing
- Gainage des fourches en inox
- Avertisseur manuel 2 trompes
- Siège revêtu de tissu antistatique
- Voyant de frein à main
- Test d'isolation électrique
- Traitement des matières plastiques par vernis conducteur

3- TABLEAU DE BORD

- Manomètre de pression huile
- Thermomètre de température d'eau moteur
- Affichage par voyant du fonctionnement alternateur, pression huile, survitesse , température gaz en °C, température d'eau en °C, mini gazole, température frein

4- CIRCUIT ELECTRIQUE PROTEGE ATEX II 2G et NORMES CENELEC

- Démarreur électrique antidéflagrant
- Alternateur antidéflagrant
- Batterie à sécurité augmentée
- Bougies de préchauffage antidéflagrant
- Coffret électrique de jonction antidéflagrant
- Commande de démarrage en sécurité intrinsèque EEx i

5- ATTESTATION de CONFORMITE ZONE 1 IIB T4 CATEGORIE 2G

6- MANUELS D'INSTRUCTIONS

7- GARANTIE 1 AN PIECES ET MAIN D'ŒUVRE ou 1200 h

